

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 5 décembre 1975

La séance est ouverte à 11 heures.

## QUESTIONS ORALES

[Traduction]

### LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

LA POSSIBILITÉ DE CONVERSATIONS ENTRE LE PREMIER MINISTRE ET LE SÉNATEUR GIGUÈRE AU SUJET DE L'AFFAIRE SKY SHOPS

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre, mais je regrette de le déranger. Ma question a trait aux réponses ou aux non-réponses que j'ai obtenues hier de lui. Même si j'accepte avec un certain scepticisme son allégation voulant qu'il soit moins au courant des détails de l'affaire Sky Shops et d'autres questions connexes que le Canadien moyen, ce qu'il semble avoir laissé entendre hier, je voudrais lui demander s'il s'est déjà entretenu avec le sénateur Giguère de l'intérêt et des initiatives de ce dernier à l'égard de compagnies qui traitent avec le gouvernement. En l'occurrence, je souligne qu'il n'est pas question ici d'enquête criminelle, je veux parler de moralité publique et d'éthique. Le premier ministre a-t-il eu quelque entretien avec le sénateur?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Non, monsieur l'Orateur, je n'ai pas parlé au sénateur depuis des années, je dirais. J'ai cru comprendre qu'il avait offert à ses collègues du Sénat de répondre à toutes leurs interrogations et de comparaître devant un comité qu'ils pourraient constituer pour examiner la question des conflits d'intérêts ou toute autre question. J'ai pensé que c'était là une indication suffisante que le Sénat serait attentif à cet aspect du conflit d'intérêts qu'il est en train d'étudier. Comme le député le sait, le gouvernement a présenté un rapport sur les conflits d'intérêts qui, après une lente et atroce progression à la Chambre, est parvenu à l'autre endroit.

L'OPPORTUNITÉ D'UNE MODIFICATION DES PRINCIPES DIRECTEURS PAR LE PREMIER MINISTRE

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Je comprends le premier ministre d'employer le terme atroce. Je voudrais demander au très honorable représentant s'il a eu le temps de lire et de revoir les principes directeurs dont le ministre de la Justice revendique l'initiative ou la paternité et si, dans les circonstances, il songe à retirer ces principes directeurs et à en émettre de nouveaux qui auront pour effet de ratifier, confirmer et reconnaître les faits mis au jour et rendus publics au sujet de l'affaire Sky Shops et des incidents connexes.

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Je reliais volontiers les principes directeurs si le député me disait lequel, selon lui, le sénateur a enfreint.

● (1110)

**M. Baldwin:** Sans doute le premier ministre aurait-il profité à se rafraîchir la mémoire en fin de semaine et à relire les principes directeurs n<sup>os</sup> 1, 2 et 3.

**M. Trudeau:** Vous ignorez la réponse?

**M. Baldwin:** Il les lirait sûrement avec beaucoup d'intérêt.

\* \* \*

### LES AÉROPORTS

DORVAL—PROPOSITION D'APPEL D'OFFRES POUR LE BAIL DÉTENU PAR LES RESTAURANTS KÉBEC—DEMANDE DE DÉPÔT DU DOCUMENT CONTRACTUEL

**M. Elmer M. MacKay (Central Nova):** Le ministre des Transports étant absent, monsieur l'Orateur, je poserai donc ma question au ministre suppléant. Elle a trait au bail que détient actuellement à Dorval la société des Restaurants Kébec. Étant donné que cette société détient ce bail à titre exclusif depuis plus de dix ans à des conditions très avantageuses, le ministre pourrait-il donner à la Chambre l'assurance qu'en conformité de la politique avouée du ministère, ce bail fera l'objet d'un appel d'offres quand viendra le moment de le renouveler en février prochain?

**M. Chrétien:** Cela a été approuvé en 1962.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député de Central Nova pose une question supplémentaire.

**M. MacKay:** S'il n'y a pas de ministre suppléant des Transports, je demanderai au premier ministre s'il serait disposé à faire déposer à la Chambre copie du contrat de bail passé entre le ministère des Transports et les Restaurants Kébec, à qui selon la déclaration faite hier par le ministre, le ministère a assuré la jouissance de ces droits exclusifs à Dorval pendant près de 15 ans sans aucune adjudication. Peut-être pourrait-on également expliquer pourquoi les Restaurants Kébec, dont l'exploitation à Dorval rapporte maintenant, de l'aveu même de leur président, de bons profits, ne paient pas actuellement au gouvernement un taux plus élevé que celui qui a été fixé à l'origine, soit en 1960, comme l'a fait savoir le président du Conseil du Trésor?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je serai heureux de porter la question à l'attention du ministre. Comme le sait le député, il faudra pour cela revenir un certain nombre d'années en arrière. Il s'agit d'un bail qui a été à l'origine octroyé et approuvé par le gouvernement Diefenbaker.